



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Procès-verbal de la plénière du 15/10/2020

L'An Deux Mille vingt et le jeudi quinze octobre à neuf heures dix s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée à Fort de France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales (à partir de 11h50),
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la mer,
- Mme Marie-Françoise EMONIDE, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,

- M. Olivier PERRONNET, représentant le directeur général de l'Office français de la biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales, à M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE (à partir de 12h05),
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales à Mme Marie-France TOUL (jusqu'à 11h50),
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales à Mme Marie-France TOUL (à partir de 11h50),
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à M. Maurice MONTEZUME,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Alex PAVIOT,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée à M. Maurice MONTEZUME,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels à M. Jean-Baptiste MAISONNAVE,
- Mme Sophie BOUYER, directeur de la DAAF, à Mme Nadine CHEVASSUS,
- Mme Brigitte SCHRIVE, directrice de l'ONF, à M. Jean-Baptiste MAISONNAVE,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL à Mme Nadine CHEVASSUS.

Membres excusés :

- M. Félix ISMAIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée, ayant donné pouvoir à madame BRASSY, absente.

Membres absents :

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,

- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danièle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de l'eau à CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du Contrat de la grande baie à CACEM,
- Mme Johanna HIERSO, animateur du Contrat littoral sud,
- Mme Arielle PRIAM, représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Christian PALIN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. David DOULIN – Ville du Lamentin ; M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE ; Philippe QUEMART – DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Laeticia PECOME – DM ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Pauline JANVIER – IREEDD ; M. Jean-François BEAUNOL – Maire de Rivière-Pilote ; Régine LOUIS-REGIS, DGS Ville de Rivière-Pilote ; Mme Isabelle GERGON – DEAL ; M. Charles CAILLET - DEAL ; Mme Clémentine MONTANE - DEAL, Antoine ROFFIAEN – SEMAG

Ordre du jour :

- 1- Élections président.e, vice-président.e, deux membres du bureau,
Désignation par le représentant du Préfet de deux représentants du bureau,
Actualisation de la composition du Conseil d'administration de l'ODE.
- 2- Approbation des PV des CEB.
- 3- Approbation du projet de SDAGE 2022-2027 et de ses annexes à soumettre à l'évaluation environnementale.
- 4- Avis sur le projet de Programme de mesures.
- 5- Labellisation du PAPI d'intention de Rivière-Pilote.
- 6- Avis sur le projet de document stratégique du bassin maritime des Antilles.
- 7- Projet de coopération internationale CARIBSAN.

Les échanges suivants ont lieu :

Point 1- Elections et désignations

M. POUSSIER constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il rappelle que les élections doivent avoir lieu à bulletin secret et que les représentants de l'État ne participent pas.

Mme Toul est candidate pour le poste de président. Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme TOUL est élue à l'unanimité.

Mme TOUL remercie l'assemblée pour son élection et présente ses orientations.

Mme Marie-Jeanne Toulon a fait acte de candidature par écrit pour le poste de vice-président. Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme TOULON est élue à l'unanimité.

M. PALIN : Nous avons eu un conseil communautaire le jeudi 8 octobre dernier et une décision a été prise concernant les délégués devant représenter CAP Nord au sein de cette institution. Les propositions faites par l'Association des Maires (ADM) en date de septembre ne correspondent pas au choix du conseil communautaire.

M. POUSSIER : Je prends acte de votre déclaration et je comprends cette difficulté. L'arrêté de composition a été pris sur la base du courrier de l'ADM. Il appartient au conseil communautaire de se rapprocher de celle-ci. Dès qu'on aura un nouveau courrier, on modifiera la composition du CEB.

À droit positif constant pour l'instant, vous n'êtes pas membres du CEB jusqu'à ce que l'arrêté soit modifié.

M. POUSSIER demande qui est candidat pour le bureau.

M. PAVIOT et M. GABRIEL se portent candidats.

M. PALIN : Les deux personnes qui figurent dans l'arrêté à savoir MM. ISMAIN et ROTSEN ne sont pas là. CAP Nord ne peut pas postuler parce que les personnes ne sont juridiquement pas là.

M. POUSSIER : Je ne me sens pas responsable des difficultés existantes entre l'ADM et CAP Nord.

M. RENE-CORAIL : Dans quelques mois tout sera remis en cause avec l'élection de la CTM.

M. POUSSIER : Je viens de lire que le Président de la République a décidé de constituer un comité des sages pour réfléchir à l'opportunité ou non de maintenir la date des élections régionales, départementales et territoriales qui sont prévues pour le 14 et 21 mars 2021.

M. PAVIOT et M. GABRIEL sont seuls candidats. Ils sont élus à l'unanimité membres du bureau.

M. POUSSIER : Il appartient au préfet de désigner deux représentants. **Au nom du préfet, je désigne les directeurs de la DEAL et de la DAAF ou leur représentant membres du bureau.**

Mme TOUL prend la présidence de l'assemblée. Elle demande aux nouveaux membres de se présenter.

M. GABRIEL du Parc Naturel de Martinique et M. TOUSSAY, nouveau maire du Diamant, se présentent.

M. David DOULIN de la ville du Lamentin s'exprime.

M. POUSSIER : Il semble qu'il y ait des difficultés de transcription, car vous n'êtes pas dans l'arrêté. On s'engage à avoir un échange rapide de l'ADM pour qu'elle nous transmette des réponses précises pour pouvoir prendre un nouvel arrêté. Compte tenu de l'unanimité des désignations, cela ne peut entacher le processus qui a eu lieu.

Mme TOUL : J'espère que ces problèmes seront rapidement réglés et qu'au prochain CEB on pourra avoir la composition ferme et définitive de l'assemblée.

Point 2- Approbation des PV des CEB

Mme TOUL soumet aux votes l'approbation des procès-verbaux.

Le PV du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Le PV du 04 juin 2020 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Mme CHEVASSUS me signale qu'il faut désigner trois représentants pour le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau (CA de l'ODE). Compte tenu du fait qu'il y a ces petits soucis avec CAP Nord et un autre collègue, nous allons reporter ce vote à la prochaine plénière du CEB.

Mme ADIN : Je suis consciente de la difficulté qui se pose par rapport aux désignations, mais cela empêche le CA de se réunir. Il ne peut pas prendre de décisions et installer sa commission d'appel d'offres pour les marchés.

Mme TOUL : On ne peut vraiment pas faire cette désignation. Je pense que CAP Nord souhaitera être candidat à l'ODE.

M. POUSSIER : Je comprends très bien l'inquiétude de la directrice. On peut essayer de faire cela dans un délai extrêmement court.

Mme TOUL : Il faut réunir tout le monde avant la fin du mois. On va faire les relances nécessaires. C'est un sujet très important parce qu'il y a des subventions à octroyer et des travaux à faire. L'ODE qui est un des principaux financeurs des collectivités est en mode arrêt.

M. PALIN : Est-ce que M. ISMAIN peut être désigné pour ne pas entacher la procédure ? S'il ne peut être là, à charge pour un des deux représentants de CAP Nord de le représenter. Ça va éviter de bloquer toutes les actions qui ont été annoncées par la directrice.

M. POUSSIER : D'un point vu technique, la désignation des représentants des communes et groupement se fait par et parmi leurs représentants qui sont, selon l'arrêté préfectoral, MM DE GRAND MAISON, TOUSSAY, NADEAU, ISMAIN, ROTSEN, GONIER, SAMOT, LESUEUR, RENE-CORAIL, GABRIEL.

Je comprends qu'il y a au moins compte tenu de la présence de M. PALIN et de M. DOULIN, deux noms qui pourraient changer.

Mme TOUL : M. RENE-CORAIL a été désigné pour six ans et il reste là. Il faut remplacer M. MONTHIEUX, Mme TELLE, M. VEDERINE puisqu'ils ne sont plus membre du CEB.

M. POUSSIER : La proposition de M. PALIN qui consiste à dire que M. ISMAIN serait élu et se ferait ensuite représenter n'est pas acceptable puisque la désignation est intuitu personae.

On a deux options, soit on fait la désignation dans le cadre actuel, avec l'imperfection que votre présence révèle, soit on la reporte dans un délai minimal pour avoir un collègue électoral consolidé. Pour aller jusqu'au bout, l'hypothèse où l'un de vous deux, par exemple M. PALIN souhaiterait être représentant au Conseil d'administration de l'ODE n'est pas possible aujourd'hui.

M. RENE-CORAIL : D'après ce que vous dite nous serions que deux à pouvoir voter, M. TOUSSAY et moi-même. M. ISMAIN, l'élu de CAP Nord n'est pas présent et le représentant de la CACEM ici présent n'est pas éligible.

Mme TOUL : M. DOULIN n'est pas à la CACEM. Il va assister au CEB sans avoir droit de vote.

M. RENE-CORAIL : Nous sommes quatre à voter pour un représentant. On peut dire qu'on vote pour un représentant de CAP Nord et un représentant de la CACEM.

M. POUSSIER : Il y a trois personnes à remplacer, dont M. VEDERINE. Il faut essayer d'avoir quatre élus qui représentent le spectre complet des intercommunalités.

M. RENE-CORAIL : Mme ADIN, il faudrait faire une réunion le plus tôt possible pour que ces messieurs viennent. Au CA de l'ODE, il faut quatre élus de collectivité.

M. POUSSIER : Il se trouve que le collègue qui est central sur ce sujet souffre d'imperfection. Cela peut être réglé en quelques jours par un échange de courriers entre CAP Nord et l'ADM. Le préfet prendra l'arrêté très rapidement. Quand ce sera fait, on n'a pas besoin de réunir tous les membres du CEB.

Mme TOUL : Une fois que l'on a les noms, on pourra solliciter les personnes de manière dématérialisée, pour avoir les trois désignations.

On avait deux représentants de CAP Nord au CA de l'ODE, mais cela avait été fait de manière particulière.

M. RENE-CORAIL : Pour que les choses soient claires au niveau des collectivités, il faut un représentant pour chaque EPCI.

On avait désigné un représentant de la ville de Fort-de-France qui était M. VEDERINE. On peut toujours demander à cette ville de se porter candidate. Moi, je suis déjà à l'ODE pour l'Espace Sud.

Mme TOUL : Quand nous aurons les nouveaux membres qui seront désignés par CAP Nord, il faudra faire le choix en essayant de maintenir un équilibre.

M. RENE-CORAIL : Je pense qu'on pourrait avoir quelqu'un de désigné par CAP Nord, par l'Espace Sud, par la CACEM et puis un autre qui serait désigné par l'ADM.

Mme TOUL : Ce n'est pas l'ADM qui désigne.

M. RENE-CORAIL : M. TOUSSAY peut dire qu'il est candidat à l'ODE, car je représente déjà l'Espace Sud. M. TOUSSAY est à l'Espace Sud et à l'ADM. Il y a une liaison qui doit se faire entre le CEB et l'ODE, ce n'est pas la peine de chercher quelqu'un qui n'est pas au CEB.

M. POUSSIER : Je répète, ne peut être désigné que les gens qui appartiennent au même collège, donc il faut que l'on consolide celui-ci. Lorsque ce sera fait, les élus appartenant à ce collège se réuniront soit physiquement, soit par voie électronique pour désigner trois représentants au CA de l'ODE. Les personnes extérieures au CEB ne peuvent pas être désignées et celles extérieures à ce collège ne peuvent pas être représentantes.

M. RENE-CORAIL : Vu l'expérience que j'ai au CEB et à l'ODE, je me suis souvent retrouvé comme seul élu représentant des collectivités pendant les dix dernières années. Il faut placer ceux qui ont une volonté de participer aux réunions.

Mme TOUL : Ce que M. RENE-CORAIL propose, c'est quand l'ADM va désigner les élus pour siéger au CEB, qu'elle annonce ceux qui seront candidats à l'ODE.

Point 5- Labellisation du PAPI d'intention de Rivière-Pilote.

Mme TOUL : Je propose de passer à la labellisation du PAPI puisque le maire est présent.

M. Jean-François BEAUNOL, maire de Rivière-Pilote expose la problématique de sa ville.

Mme GERGON : L'objectif aujourd'hui est de labelliser ce PAPI d'intention en vue de donner à la commune les moyens financiers de mettre en œuvre les actions prévues pour réduire le risque.

Mme MONTANE fait sa présentation.

M. MONTEZUME : Je suis président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique. J'ai vu passer plusieurs projets de travaux pour endiguer cette commune et je pense qu'ils sont importants et qu'ils vont se réaliser. Nous avons prévu dans le prochain SDAGE que chaque fois qu'on intervient en rivière on interroge la Fédération. J'aimerais en savoir un peu plus sur l'importance des travaux qui seront faits en rivière et je demande à ce que la Fédération soit associée à la réflexion sur l'ensemble de ces travaux.

Mme TOUL : Il faut savoir que nous sommes au niveau du CEB particulièrement attentif d'une manière générale à tout ce qui sert la continuité écologique.

M. BEAUNOL : Je vais rassurer M. MONTEZUME sur notre orientation. Nous sommes des défenseurs de la nature. Nous devons continuer à préserver toute la biodiversité et tout l'écosystème autour de la rivière, mais il faut aussi préserver les vies humaines.

Il faut trouver le juste équilibre entre ce qui est nécessaire pour préserver notre ville contre le déclin ou la mort et la nécessité de préserver la biodiversité de l'Anse Figuier ou Poirier jusqu'à l'Epinay.

M. MONTEZUME : Je voudrais savoir si vous avez prévu une action sur l'embouchure même.

M. BEAUNOL : Cela fait partie de la deuxième phase. Il y a eu une inondation en 2015 et il y a encore de la vase et des voitures à l'embouchure. Ce travail est programmé et se fait progressivement. Il y a besoin d'une intervention humaine régulière pour extraire du lit de la rivière les détrit.

Malheureusement, certains d'entre nous n'ont pas la culture de la protection de l'environnement et la rivière est un déversoir à déchets. Un travail est fait et doit se poursuivre selon les règles de l'art, avec l'exigence de préserver l'écosystème de la pré-mangrove qui se trouve à l'embouchure.

M. MONTEZUME : Je voudrais faire remarquer que la ville de Fort-de-France a le même problème sur le banc de la rivière Madame. Nous avons dit depuis très longtemps qu'il ne faut pas draguer de façon inconsidérée une embouchure. Il faut débayer régulièrement pour permettre le passage des embarcations et ne pas faire des travaux importants qui sont préjudiciables à la faune et à la rivière.

Mme GERGON : À ce stade de l'étude, les travaux qui seront effectués ne sont pas définis. L'objet du PAPI d'intention est de donner un coup d'accélération aux études pour pouvoir proposer des scénarios de travaux pour prévenir et limiter les inondations. C'est pour ça que dans les recommandations qu'on vous a montré, la dernière était d'intégrer les prescriptions du SDAGE dans le choix de solutions douces et la préservation des milieux.

Sur le sujet de l'embouchure, il est prévu dans le PAPI d'intention de faire une étude pour évaluer l'impact sur les inondations du bouchon qui se trouve à ce niveau et d'en déduire des pistes pour avoir un entretien ou une action qui permettrait de le réduire.

La domanialité du cours d'eau est multiple. En amont du pont de l'entrée du bourg, c'est le domaine public fluvial avec un entretien qui est réalisé par la DEAL. Ses interventions ne prévoient pas des curages. Sur le domaine public maritime, il est prévu d'associer la direction de la mer (DM) à cette étude.

Il y a évidemment un comité technique et un comité de pilotage qui seront mis en place pour le PAPI. Des structures ad hoc pourront éventuellement être invitées en fonction des sujets abordés.

Mme TOUL : Il faut un groupe de travail qui puisse accompagner l'avancement du PAPI de manière à s'assurer que toutes les préconisations qui ont été faites sont appliquées.

Mme GERGON : Il y a un axe zéro de gouvernance qui a été ajouté en plus de ce qui existe dans les référentiels. Le recrutement d'un animateur par la commune sur une durée de trois ans a été fait. Cela permettra de suivre la mise en œuvre du PAPI d'intention puis l'élaboration du PAPI travaux. Un retour régulier aura lieu auprès des instances concernées.

On peut commencer à réfléchir à élargir le comité déjà créé, sachant que pour chacune des 19 actions du PAPI, il y aura un groupe de travail qui sera mis en place. À chaque fois, ce sont les interlocuteurs les plus spécialisés qui vont se pencher sur l'action.

M. GABRIEL : J'ai constaté qu'après l'usine de La Mauny, la route est de nouveau partie après les inondations. Est-ce que ces travaux vont entrer dans le cadre du PAPI ?

M. BEUNOL : Cette route appartient à la CTM.

J'avais promis de rester dans le cadre du PAPI et de demeurer très diplomatique. La population de Rivière-Pilote trouve que nous avons perdu assez de temps.

Les nouvelles générations ont envie d'entreprendre dans le bourg et elles posent la question de savoir quand vous allez agir pour nous préserver. Si vous l'aviez fait, je n'aurais pas été élu.

Depuis le mois d'août, nous sommes aux aguets chaque fois que l'on annonce de la pluie. L' élu que je suis a de plus en plus de mal à supporter ce sentiment qui est le nôtre. Pourquoi les choses n'avancent-elles pas ?

On a fait un pont à Gaigneron en un claquement de doigts. Il y a 12 000 personnes qui habitent à Rivière-Pilote et nous n'avons rien. En 1971 nous avions une maternité à Rivière-Pilote et on l'a fermée sans compensation. Lorsqu'on ferme un service à Fort-de-France, il y a tout de suite quelque chose qui le remplace.

On a fait la route pour aller vers le sud et la dynamique économique de la ville s'est trouvée éteinte. Le pire pour nous, c'est que la persistance des risques d'inondation n'a pas stimulé les autorités pour prendre les bonnes décisions.

Alors je suis un élu et je dis que cette situation n'est pas tenable. Je suis devenu un vieux monsieur et je viens aujourd'hui presque quémander pour qu'on puisse agir rapidement. J'ai 5 ans pour faire cela.

Mme TOUL : Pour ma part je ne considère pas que vous venez quémander. Vous venez présenter un PAPI. Il y a débat parce qu'on pose des questions pour mieux comprendre et pour faire des recommandations.

En tant qu' élu de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), j'ai un regard sur l'ensemble du territoire. C'est vrai que l'on peut considérer que son territoire est toujours délaissé. Pour ma part, je pense que la problématique de Rivière-Pilote concerne toute la Martinique.

En tant qu'élus, nous sommes parfaitement conscients que les choses ne sont pas faciles, et parfois c'est un véritable marathon. Nous avons justement, même si nous avons un ordre du jour chargé, tenu aujourd'hui à vous recevoir sur ce sujet qui est extrêmement important.

Je travaille pour l'ensemble de la Martinique. Dès qu'un endroit va mal, c'est toute la Martinique qui est concernée.

M. MONTEZUME : M. le maire, j'ai bien compris votre souci et je pense qu'on ira très vite, mais vous savez que ce territoire a été un pays de cocagne et nous essayons de faire en sorte qu'un minimum de réglementations vienne régler les choses ici.

M. RENE-CORAIL : Je dirais simplement au collègue maire de Rivière-Pilote qu'aujourd'hui il faut effectivement qu'on voie les choses autrement. Entre 1996 et 2001, j'ai fait le front de mer des Trois Îlets en 5 ans pour un montant de 23 MF.

Je suis aujourd'hui en train de travailler pour un centre multiactivités avec hall des sports. Au bout de cinq ans, je n'ai toujours pas posé la première pierre.

Depuis quelques années, nous nous retrouvons dans une situation où on ne peut pas construire de logements. M. le sous-préfet en sait quelque chose puisque cela concerne les Trois îlets. Il y a des gens qui arrivent et qui bloquent les collectivités.

Je suis membre du comité de pilotage, responsable de l'eau dans le sud et donc de la ville de Rivière-Pilote. Je pense que ce sera un avis favorable.

En 1973, il y a eu le feu à Rivière-Pilote. À ce moment-là, il fallait avoir une vision et dire que vous ne reconstruisez pas au même endroit. Cela fait plus de 100 ans qu'il y a des inondations à Rivière-Pilote.

Aujourd'hui, nous prenons en compte l'avis des techniciens. Nous avons une vision de notre pays qui n'est pas celle d'hier. Qu'est-ce que la Martinique deviendra, quelle sera la capitale demain ? Les jeunes nous demandent de réfléchir à cela. Ils veulent que cela aille beaucoup plus vite et qu'on fasse confiance à nos techniciens.

Il y a certains qui ne nous font pas confiance et j'attends comme toi, maire de Rivière-Pilote, qu'à nouveau M. MACRON ou un ministre du logement ou des DOM vienne à la Martinique pour que je le mette devant le fait accompli sur ce qui m'arrive aux Trois Îlets avec un seul technicien de la DAAF.

C'est ce type de comportement qui fait que les choses mettent plus de temps pour aboutir. Il est urgent que les travaux se réalisent à Rivière-Pilote. Je pense que M. le maire de Rivière-Pilote a tout à fait raison de le dire.

Les techniciens sont là pour nous conseiller, mais c'est à nous à prendre des décisions. Il faut que les techniciens respectent les élus martiniquais.

M. POUSSIER : Ça n'a plus grand-chose à voir avec le PAPI.

Je me réjouis comme vous des déplacements ministériels. Depuis le mois de mars, on n'a pas vu beaucoup de membres du gouvernement, mais ce n'est pas très surprenant, vu le contexte.

Les techniciens fournissent un certain nombre de prestations et je ne pense pas que l'opposition que vous dénoncez soit vraiment valide.

Je sais que vous voulez parler de la question du défrichement. C'est un sujet de friction entre la DAAF, l'ONF et les élus. Je pense qu'on a une législation qui n'est peut-être pas totalement adaptée et vous ne pouvez pas en vouloir aux techniciens, mais aux législateurs qui sont des élus.

On est sur une petite île. Le nombre de technicien de la DAAF qui s'occupe du sujet est égal à un. Le nombre d'expert de l'ONF qui fait les procès-verbaux de déboisement est égal à un. C'est le cocktail idéal pour qu'on ait l'impression d'être sur des cas particuliers. Ils sont chargés de faire des expertises et de proposer des décisions dans un cadre juridique. Je rappelle qu'heureusement on est dans un état de droit et que s'il y a contestation, il y a possibilité de saisir le juge.

Ensuite, on est confronté peut-être à une réglementation qui est un peu compliquée dans le cadre de la Martinique. Les réserves foncières sont faibles et la morphologie est plutôt pentue. Les parcelles disponibles présentent très fréquemment des difficultés en termes de défrichement. Après je rappelle aussi et j'en suis désolé, qu'il y a une politique générale nationale sur la préservation des terres naturelles.

Il y a deux sujets où on se dispute régulièrement, c'est le défrichement et la CDPENAF. Autant je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait des échanges sur le problème, autant je pense que vouloir faire porter la responsabilité de certaines politiques publiques comme le logement, le défrichement ou la protection des terres naturelles sur les techniciens de la DAAF est une erreur. Il peut y avoir des difficultés individuelles, mais on est payé pour les manager et les résoudre.

Mme TOUL : Bien souvent nous avons le sentiment que les services de l'État connaissent notre territoire mieux que nous, et peut-être même qu'ils l'aiment plus que nous. Ils ne prennent pas en compte notre réalité et les problèmes que nous sommes en train de vivre. C'est un peu cette difficulté que nous avons alors que l'on ne voit pas ce même engouement pour la préservation de notre environnement.

M. GABRIEL : C'était juste pour dire à M. le maire que la question des inondations est à considérer peut-être au-delà du cadre hydrographique de Rivière-Pilote. Il s'agit d'un problème martiniquais parce que nous avons une dérégulation climatique qui peut frapper à n'importe quel moment.

M. BEAUNOL : Vous avez raison, nous avons besoin dans ce pays d'une réflexion globale sur la question des inondations. Il faut peut-être qu'on se penche sur la question de la mise hors d'eau d'un certain nombre de secteurs de ce pays, mais je ne suis pas venu pour défendre ça. Je veux qu'on parle exclusivement de ma situation et comment je fais pour réveiller mon PAPI.

J'avoue que depuis trois mois, je parle bien avec les services l'État à propos du PAPI. Maintenant, devant votre assemblée, je suis obligé de dire qu'on n'est pas maître de la nature. Là où nous pourrions agir, mettons en place les actions les unes après les autres.

Je n'ai pas l'argent qu'on me demande de payer. PAPI aurait dû avoir un parrain qui donne fortement ce qu'il faut pour pouvoir faire.

Au début, c'était compliqué parce que je ne pensais pas que j'aurais eu à en débattre. En 1999, j'ai posé le problème de mise hors d'eau de Rivière-Pilote. Aujourd'hui, on est en 2020 et je viens défendre devant votre assemblée ce dossier-là.

Aidez-nous à faire que ça avance. Faisons de Rivière-Pilote un modèle pour qu'il soit appliqué dans d'autres communes.

Mme TOUL : Je vous remercie d'être venu jusqu'à nous et pour votre présentation qui a été extrêmement claire.

Mme TOUL met aux votes la labellisation du PAPI d'intention de Rivière-Pilote.

La labellisation est approuvée à l'unanimité.

Point 2- Approbation du projet de SDAGE 2022-2027

Mme TOUL : Dans mon intervention, je vous ai présenté les enjeux et les grands axes en sachant que nous avons déjà eu un certain nombre de séances de travail. Ce n'est peut-être pas évident pour les nouveaux élus qui nous rejoignent de prendre le train en marche, mais nous sommes prêts à répondre à toutes les observations.

Vous pourrez bénéficier de tous les documents que vous souhaitez pour pouvoir enrichir ou compléter votre réflexion. Et puis comme toujours l'ODE, la DEAL et moi-même nous sommes disponibles pour pouvoir répondre à vos questions et vos interrogations.

Mme HIELARD introduit la présentation. Celle-ci est poursuivie par M. LABADIE.

Mme TOUL : Aujourd'hui nous avons dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) intégré l'hydroélectricité qui est une énergie renouvelable. Il nous paraissait important compte tenu de l'état de nos rivières de mettre un point d'alerte, car notre priorité, c'est d'abord restaurer nos rivières.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas nous fermer totalement aux projets économiquement viables qui prendraient en compte l'environnement et qui respecteraient un certain nombre de mesures. Nous proposons qu'on puisse revenir vers le CEB pour valider ces

projets en sachant qu'en termes de coût et de rentabilité, les choses ne sont pas particulièrement claires. Les mesures de protection des milieux sont extrêmement strictes et il est important d'en tenir compte.

Notre priorité est de donner de l'eau aux Martiniquais, néanmoins compte tenu du contexte dans lequel nous sommes, les projets économiques viables et durables doivent être encouragés. Nous proposons si vous êtes d'accord que ces projets qui verraient le jour puissent passer d'abord à l'ODE et ensuite au niveau du CEB pour avis.

M. LABADIE termine sa présentation.

M. MONTEZUME : Je voudrais savoir qui présente la proposition sur l'immersion en mer des sédiments.

M. LABADIE : Moi, je ne fais que traduire les retours du comité technique et du CEB qui ont été émis depuis octobre 2019.

M. MONTEZUME : Mme la présidente, j'ai horreur de la manipulation. Je crois que nous sommes dans un sujet extrêmement important sur lequel nous devons être clairs. Nous avons voté lors du dernier SDAGE l'interdiction de clapage en mer des produits de dragages.

Celui qui veut revenir dessus doit le dire à nous martiniquais. Il ne faut pas laisser cette possibilité dans une disposition du SDAGE. Ce problème est trop important pour le traité comme ça.

Actuellement, nous avons déjà eu une réunion avec toi-même et M. SAFFACHE sur la valorisation des boues de dragages. Je crois savoir qu'il est en contact avec une société qui fait des propositions de traitement des algues sargasses et des boues de dragage.

Je pense qu'il est sage d'attendre que M. SAFFACHE ait travaillé cette question pour qu'on puisse se déterminer. Dès lors qu'on a dit qu'on ne rajoute pas de la pollution à la pollution, je m'insurge contre le procédé. Je lis que la DM nous demande d'inscrire dans le SDAGE la possibilité de claper en mer des sédiments non pollués. S'ils sont non pollués, mettons-les sur la terre.

M. SAFFACHE nous a précisé qu'il a analysé toutes les boues marines à la Martinique et qu'elles sont toutes polluées à un niveau qui n'est pas bon. On ne peut pas les remettre en mer.

Donc je plaide pour qu'on attende le résultat de l'étude qu'il fait actuellement et que nous réaffirmions très fortement dans ce SDAGE l'interdiction de clapage en mer de quoi que ce soit de contaminé. Nous avons déjà répété que la Martinique est polluée dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans la mer et il est hors de question d'aller remettre de la pollution sur de la pollution.

Mme ADIN : Je souhaiterais préciser que sur ce chantier, l'ODE a piloté le SDAGE en collaboration avec la DEAL et également avec le CEB vers qui on est revenu régulièrement. M. MONTEZUME, il n'y a pas de manipulation lorsqu'on présente une orientation puisque je vous rappelle qu'il y a un comité de pilotage qui s'est tenu sur ces travaux. Vous étiez présent avec d'autres élus et il nous a été présenté une note technique écrite par la DM.

La DEAL et l'ODE ont considéré qu'il y avait un consensus à trouver entre la volonté des élus qui étaient de ne pas avoir de clapage et la faisabilité qu'il y avait à l'interdire.

Qu'est-ce qu'on fait des boues le temps qu'il y ait une filière ? Il n'y en a pas actuellement en Martinique. Celle qui vous parle est d'accord pour l'interdiction, car de toute façon elle va venir en

2025. Vous avez une volonté ferme qui peut être écrite dans le SDAGE. Pendant ce temps, il faut qu'on puisse travailler au déploiement des filières et savoir ce qu'on fait.

Il a été également proposé une étude pour vérifier les différentes pressions ou rallonger la liste des pesticides qui ne seraient pas repérés au niveau national et pour qu'on puisse avoir des données à la fois qualitatives et territorialisées, qui répondent à nos préoccupations locales.

M. POUSSIER : Sur l'hydroélectricité, on est à la rencontre de deux politiques publiques, d'un côté celle qui vise à protéger les milieux aquatiques et de l'autre, celle qui vise à développer les énergies renouvelables. Il est entendu que cette rencontre n'est pas forcément contradictoire, car on peut faire d'hydroélectricité tout en respectant les milieux aquatiques.

La position que je défends au nom de l'État, c'est que ce n'est pas de la compétence du CEB que d'interdire l'hydroélectricité en Martinique. Par contre, le Comité peut attirer l'attention sur l'absence de réseau fluvial extrêmement propice à cela. Sans être spécialiste du sujet, j'ai compris avec vous que la Capot pourrait avoir un débit énergétiquement intéressant.

Mais ce qui est certain, dans l'hypothèse où il y aurait une proposition, puisqu'il y a un appel à projets pour une nano turbine, c'est que le CEB ait son mot à dire. Évidemment comme toute installation fluviale, il faudrait que l'installation soit conforme au SDAGE.

Il faut trouver quelque chose à la fois de plus juridique et de plus établi, par exemple indiquer que tout projet électricité doit être soumis pour avis consultatif au CEB.

Sur le clapage, on va être moins d'accord. Il faut rappeler en premier lieu que le SDAGE antérieur n'interdisait pas le clapage au sens strict, il interdisait celui de sédiments contaminés.

Le SDAGE est opposable et pour être opposé, il faut qu'il utilise des catégories juridiques établies. Le terme de contaminé est juridiquement sans consistance. Le seul terme qui porte sens est « pollué », car il renvoie à la liste des polluants de l'arrêté de 2006 mis à jour avec ses seuils.

J'ai entendu le représentant du bureau d'étude dire que leur nombre était très faible. Faible peut-être, mais avec une cinquantaine de produits néanmoins pour votre édification.

Là où je suis encore d'accord, c'est que cette liste est loin d'être suffisante. Comme tout sujet se pose la question éventuellement d'une adaptation à la réalité de la Martinique. Il y a une évidence qui surgit instantanément, c'est la chlordécone qui ne figure pas dans cette liste. On est d'accord qu'il faut la compléter par ce polluant qui est malheureusement présent dans le sol, puis dans l'eau, puis dans les estuaires des fleuves de la Martinique.

On ne doit pas interdire le clapage par principe, mais le faire pour les sédiments pollués au sens de l'arrêté de 2006 complété de la chlordécone, avec des seuils définis.

On est tous contre la pollution. Je pense que les élus sont à la fois, comme tout le monde contre la pollution, mais aussi maîtres d'ouvrage. Ils ont parfois besoin de faire draguer des ports et de mettre les sédiments quelque part dans l'attente d'une éventuelle filière.

J'attends avec impatience qu'on ait une filière de retraitement et de réutilisation des sédiments, surtout pour les sargasses. En pratique quand le port du Vauclin a été dragué, il y a eu une décision du maître d'ouvrage d'entasser les sédiments quelque part parce qu'on ne savait pas quoi en faire.

Je pense qu'il faut que l'on soit pragmatique. On doit donner une portée juridique effective à la disposition en remplaçant « contaminé » par « pollué » et compléter la liste de l'arrêté de 2006 avec la chlordécone.

Après on appliquera la réglementation actuelle qui prévoit un régime de déclaration ou d'autorisation suivant le volume des sédiments et la nature des polluants. En 2025, il y aura encore une situation encore plus simple où le clapage des sédiments pollués sera interdit selon les seuils qui vont être définis.

Je ne suis pas fermé à l'ajout d'un autre polluant que la chlordécone avec des seuils spécifiques à la Martinique.

Là, on aura déjà une disposition juridiquement fondée avec des catégories, des seuils, des procédures et une perspective qui est celle de l'interdiction de rejet des sédiments pollués totale, à un horizon, national prenant en compte la chlordécone.

C'est vraiment quelque chose d'intéressant, qui permettrait à la CTM, comme elle en a la compétence en général, de pouvoir procéder au dragage. Au Vauclin les volumes n'étaient pas très importants, mais je trouve que le résultat n'est pas un succès.

Si ce n'est pas fait, on va expliquer un jour aux pêcheurs qu'on ne peut plus draguer et on va tuer la pêche. Je pense qu'on peut trouver une solution plus équilibrée que celle que vous proposez, mais qui est assez proche de la rédaction qui a été présentée ici.

Mme TOUL : J'ai entendu dire que le SDAGE actuel n'interdit pas le clapage. Ce n'est pas parce qu'il n'est pas contraignant, que nous ne pouvons pas décider dans une prochaine révision de le rendre.

Je pense qu'il faut qu'on écrive « pollué » au lieu de « contaminé ». Maintenant, je fais partie des élus qui considèrent aujourd'hui qu'il faut préserver les milieux aquatiques et la biodiversité. Faut-il pour autant empêcher certaines activités professionnelles de se faire ?

Derrière le port, il y a des pêcheurs et une activité économique qui doit pouvoir s'exercer en Martinique. Il n'y a pas de filière alors que dans le précédent SDAGE, on prévoyait d'en mettre en place une. Ça fait déjà cinq ans et il n'y a encore ni étude, ni réflexion et nous avons une réglementation qui en 2025 va interdire le clapage.

Donc entre maintenant et 2025, si une entreprise se positionne ça sera une très bonne chose.

Aujourd'hui nous ne pouvons pas poser sur le sol des sédiments marins, qui retourneront vers la mer. Même si on le fait parce qu'on n'a pas d'autre solution, il faut pouvoir traiter ceux qui sont pollués. Mais on ne peut en augmenter la masse par ceux qui ne seraient pas pollués. Dans ce cas, il faut qu'on trouve un moyen de pouvoir les claper au large dans un cadre bien précis.

M. MONTEZUME : Pourquoi ?

Mme TOUL : En raison du volume. Actuellement, il n'y a pas de technicité qui permette de manière avérée d'utiliser ces sédiments.

M. MONTEZUME : Je te dis que M. SAFFACHE est actuellement en train d'étudier la question de valorisation de ces déchets.

M. RENE-CORAIL : Avec l'expérience de la chlordécone, on sera responsable en tant qu'élu face à la population pour avoir demandé la prorogation du clapage. Le problème se posera jusqu'en 2025.

Il faut que les documents réglementaires, comme le SAR et le SMVM, soient mis à jour.

Il faut comprendre les contraintes liées à la nature de nos sols. Nous avons réalisé une installation de stockage des déchets non dangereux au Robert avec les difficultés qu'on a eues par rapport à la population avoisinante.

M. JOSEPH-ANGELIQUE rejoint la plénière.

M. RENE-CORAIL : Il aurait fallu expliquer à cette population qu'avec une installation classée, il y a des risques. On aurait alors dû les indemniser pour qu'ils aillent ailleurs.

Il faut que le SAR, maintenant appelé PADDMA, avance pour qu'il y ait des lieux réservés où on puisse entreposer ces produits. Il n'y a pas de véritable décharge de classe 1 en Martinique. Les déchets dangereux comme ceux de l'usine d'ordures ménagères repartent vers Nantes.

Il faut que l'on fasse des propositions de lieux de stockage des sédiments aux élus.

Ce qui s'est passé au Vauclin est inadmissible. Les marins-pêcheurs ont attendu quasiment deux ou trois ans pour que le port du Vauclin soit dragué et pour qu'ils continuent à mener leur activité.

Demain, il faudra draguer l'embouchure de Fort-de-France et de Rivière-Pilote et permettre aux activités économiques de s'exercer. Je dis que d'ici 2025, il faut trouver une solution.

L'installation de stockage du Robert est prévue pour 30 ans. Vu la rapidité du remplissage des alvéoles, cela ne durera pas aussi longtemps. Dans le PADDMA il faut trouver un autre terrain à la Martinique d'ici 20 ans pour mettre nos ordures ménagères.

C'est bien de dire que nous ne voulons pas mettre en mer les sédiments pollués. Il faut interdire cela et traiter cette pollution par exemple en l'envoyant dans d'autres pays.

Aujourd'hui au Vauclin, les sédiments entreposés repartent à la mer lors des pluies importantes. Cela veut dire que la population vauclinoise se baigne à nouveau dans une eau polluée si ces sédiments le sont.

Il faut que la CTM et l'Université des Antilles trouvent une solution d'ici 2025. Il faut en parler dans les médias pour que le peuple martiniquais comprenne les enjeux.

Mme TOUL : À un moment, il faudra qu'on travaille au recyclage, parce qu'on ne pourra pas stocker indéfiniment. Nous avons cette responsabilité vis-à-vis des générations futures. Aujourd'hui, il y a des études qui sont en cours, mais les choses ne sont pas concrètes.

Je pense qu'il faut que l'on soit sur quelque chose de consensuel. Il faut mettre un cadre sur tout ce qui est clapage en mer, comme cela a été fait dans le SDAGE actuel. À partir du moment où les sédiments ne seraient pas pollués selon des analyses qui prendraient en compte notamment la chlordécone et son seuil limite, nous pourrions autoriser les rejets.

Nous devons aussi nous assurer que le contrôle est fait et que le clapage ne se fait pas n'importe où.

M. PAVIOT : J'approuve tout à fait les propos de M. RENE-CORAIL. Je pense qu'il faut traiter les sédiments et trouver un endroit pour les entreposer. Il y a lieu d'être responsable et de prendre en

compte les questions de pollution. Je pense que le plan de relance doit éventuellement prendre en compte ces éléments et favoriser l'industrialisation de la Martinique. On ne peut pas continuer à importer sans arrêt et ne pas avoir une filière de transformation des déchets.

Mme TOUL : Je rappelle qu'en 2025 les déchets pollués seront interdits de clapage.

M. DOULIN intervient pour dire qu'il faut bien mettre « pollué » au lieu de « contaminé » et qu'il faut fixer un taux limite pour la chlordécone avec une tolérance nulle. Il ajoute qu'il faut trouver des filières de recyclage, car il y a beaucoup de chômeurs.

Mme PLANTIN quitte la séance en donnant son mandat à M. JOSEPH-ANGELIQUE.

Mme TOUL : Il était déjà inscrit dans le SDAGE actuel qu'il fallait développer une filière, mais aujourd'hui la réflexion n'est pas mure et ne peut pas être mise en œuvre. La difficulté aujourd'hui, c'est de savoir ce que l'on fait en attendant d'avoir cette filière.

Je suis la première à dire qu'il ne faut pas mettre des sédiments pollués en mer, sauf que si on les met sur le sol et qu'elles ruissellent, ça va aller dans le milieu aquatique. Donc il faut qu'on trouve une solution rapidement.

Mme ADIN : Compte tenu des discussions qui ont lieu sur les termes, il faudra refaire la lecture de la proposition de rédaction au moment du vote.

Je pense qu'on est presque d'accord par rapport à tous les débats qui viennent d'avoir lieu et que le sujet de la filière sera abordé au niveau du Programme de Mesures (PDM) et de son plan d'action.

Il faut aussi définir quel est le maître d'ouvrage, l'enveloppe budgétaire, le financeur et l'opérateur qui porte le développement de cette filière. Je sais bien que la CTM est concernée, mais il faut qu'elle puisse le confirmer, sinon dans six ans on va être toujours au même stade.

M. JOSEPH-ANGELIQUE : J'ai pris en cours le débat, et je vois que c'est la continuité de celui que j'avais ce matin au CESECEM avec le professeur SAFFACHE. Cette assemblée et les universitaires prennent en compte cet état des lieux et y travaillent. Ce sujet est aussi traité dans la commission développement durable que j'ai l'honneur de présider à la CTM.

Mme TOUL : Je sais qu'il y a des réflexions en cours. J'ai rencontré M. SAFFACHE et s'il y a des pistes d'actions, il faut faire des études. M. RENE-CORAIL le disait très bien, avant il faisait un front de mer en 5 ans et aujourd'hui il lui faut 10 ans. Tu es comme moi à la CTM et tu sais pertinemment que nous ne pourrions pas mettre en place une filière en trois ans.

M. GABRIEL : Il y a le côté financier qu'il faut débloquer.

M. MONTEZUME : Je répète que lors du dernier SDAGE, nous n'avons pas simplement dit qu'il ne faut pas claper en mer les sédiments marins. Nous avons écrit également qu'il fallait réaliser un diagnostic des pollutions portuaires, élaborer un schéma de gestion de sédiments de dragage marins, définissons et expérimentons une filière de valorisation et de traitement des sédiments issus de dragage des ports.

Mme TOUL : Quel était le porteur de projet ?

M. MONTEZUME : Nous avons pris à bras le corps ce projet dans la commission scientifique du Contrat de la baie de Fort-de-France dont je fais partie et dont le président est M. SAFFACHE. J'ai fait

moi-même une proposition d'un process qui valorisait ces sédiments. Elle consiste à fabriquer un ciment qui permettait de faire des routes ou des parkings.

Nous avons mis en place un comité de pilotage qui a demandé un financement. Nous avons pris trois ans pour l'obtenir et subitement personne n'en a plus parlé. Malgré qu'on ait initié ce travail, on n'est pas allé plus loin, car il y a un manque de volonté pour aller plus loin.

Mme la directrice, vous m'avez dit il y a plusieurs années concernant le port du Vauclin que les sédiments n'étaient pas tellement contaminés. Dans un port de pêche où il y a mille pêcheurs et où tous ont un bateau à moteur, on a fini par trouver que la pollution n'est pas très importante et qu'on pouvait mettre les sédiments sur terre.

Si elle n'est pas si importante, il n'y a pas de problème. Or aujourd'hui, on dit qu'il y a un lessivage qui ramène les polluants à la mer. Vous voyez que ce sont des sédiments pollués.

Je propose qu'on ne vote pas sur cela. J'ai trois voix et je vais voter contre. Non seulement je vais voter contre, mais je vais aller voir la presse pour leur dire que dans la réunion de ce matin nous avons décidé de ne pas maintenir l'interdiction de pollution qui était en vigueur depuis cinq ans.

M. le sous-préfet, les poissons ne sont pas contaminés seulement de Grand Rivière au Vauclin, ils sont contaminés tout autour de la Martinique et de la Guadeloupe. Pour le moment nous mangeons beaucoup plus de poissons pélagiques.

M. POUSSIER : Pour le moment nous mangeons beaucoup de poissons qui ne sont pas pêchés en Martinique.

M. MONTEZUME : Je connais très bien les chiffres. Nous mangeons beaucoup plus de poissons pélagiques. Déjà qu'ils sont pollués dans la zone côtière, si en plus nous allons polluer au large ! On m'a raconté qu'une fois clapés, les sédiments descendaient à 1 000 m de profondeur. Pour les boues liquides ou semi-liquides, elles se dispersent à 3 m. Tous les poissons pélagiques seront également contaminés. Je propose ...

Mme TOUL : Avant de faire des propositions M. MONTEZUME que les choses soient claires, ne me faites de menace. J'ai toujours été derrière ce que je fais et quand je prends une décision, je l'assume. J'ai toujours dit qu'ici c'est un lieu de consensus et pas un lieu de pression. Trouvons ensemble un consensus, mais de grâce évitez-moi, ce genre de fonctionnement.

M. MONTEZUME : J'ai peur qu'à travers ça on relâche en mer des sédiments contaminés.

Mme TOUL : M. MONTEZUME, je trouve que vous êtes de mauvaise foi. C'est moi qui ai ouvert le débat alors que j'aurais pu le refermer. C'est moi qui ai invité M. SAFFACHE. Ce n'est pas parce qu'on ouvre un débat que vous devez faire des menaces.

M. MONTEZUME : Je vous fais deux propositions. La première, c'est que jusqu'à plus ample informé de ne pas jeter en mer ce que l'on drague. Il faut faire un chenal qui puisse permettre aux pêcheurs d'entrer et non pas draguer les ports.

À Grand Rivière, on passe tous les jours une drague pour enlever le sable. Au Vauclin, c'est à peu près la même chose. Il faut faire des petits chenaux. Je vous propose de ne pas faire voter sur cette disposition, car je vais voter contre. Nous avons le droit d'écouter ce que dit le professeur SAFFACHE. Cette question est trop importante pour la faire voter un matin comme ça.

Mme TOUL : Elle sera votée ce matin.

M. RENE-CORAIL : Comme il faut être pragmatique, je vais faire une proposition. Ce qu'il faut faire, c'est localiser des lieux de dépôts par exemple dans le PADDMA.

Il est nécessaire de mettre dans un document d'urbanisme opposable aux tiers, les lieux où il faudra stocker les produits et ensuite lancer des appels à projets pour des investisseurs puissent intervenir. Réutiliser ces sédiments permettra d'éviter de continuer à fouiller les falaises du Prêcheur et de Saint Pierre.

Je vais donner un exemple. J'étais conseiller général à la Martinique quand on a décidé en 2004 de créer une piste pour moto à Château Gaillard sur Rivière Salée et Trois îlets. J'ai dit que c'était impossible à faire parce que le document d'urbanisme de Rivière Salée ne l'avait pas prévu.

La zone de Château Gaillard est une zone à haut rendement agricole selon le SMVM. On a fait croire à la population et à ceux qui se s'étaient faits estropier en Martinique que c'étaient les maires de Trois îlets et de Rivière salée qui n'en voulaient pas.

D'abord faisons le préalable tout en continuant les études pour que demain on puisse dire aux Martiniquais, qu'il y a 20 ha qui sont achetés à tel endroit pour pouvoir entreposer ces sédiments. Les investisseurs pourront venir y travailler.

Cela concerne aussi le problème du recyclage des ordures ménagères qu'il faut valoriser. Je suis pour qu'il y ait de moins en moins d'ordures ménagères entreposées au Robert pour qu'effectivement le centre d'enfouissement puisse convenir pendant 30 ans. Après, il faudra un autre lieu qui n'existe aujourd'hui dans aucun document d'urbanisme de la Martinique.

C'est là que je dis au peuple martiniquais que les élus martiniquais, les universitaires et les autres doivent prendre leur responsabilité. Il ne s'agit pas de participer à des réunions et puis que rien ne se fasse. Je travaillais sur le SDAGE du temps de Mme DE GRAND MAISON, mais ça a toujours été des vœux pieux.

Je tiens à dire que nous sommes en révision de PLU aux Trois îlets et que je n'ai pas de demande, contrairement à ce que l'on pourrait penser, d'investisseurs qui voudraient des terrains à construire ou à lotir. On sait qui est Arnaud RENE-CORAIL et on ne va pas lui demander ce que l'on ne va pas obtenir.

M. LABADIE lit le texte de la disposition qui sera soumise au vote.

Mme CHEVASSUS : Ce que vous proposez pour la DM et la DEAL n'est pas réalisable. On sait que pour la chlrodécone, il y a un seuil qui est défini pour les sédiments par l'INERIS. On peut considérer qu'au-dessus de celui-ci les sédiments seront considérés comme pollués.

Pour ce qu'on appelle d'autres paramètres régionaux persistants, nous ne savons pas faire, car nous ne sommes pas des scientifiques. Cela peut être fait dans le cadre d'une étude, mais ce n'est pas la DEAL et la DM qui vont dire quels sont les paramètres régionaux pertinents à prendre en compte.

Mme ADIN : Il faut que les élus puissent voter sur une proposition. J'entends ce que Mme CHEVASSUS dit et si la DM et de la DEAL ne peuvent pas faire, personne ne va les y obliger. Il faut enlever cette phrase parce qu'ils ne sont pas compétents.

Il y a des études qui sont proposées et peut-être que les scientifiques vont apporter des propositions qui pourront être arrêtées et validées par qui de droit.

Mme TOUL : La demande de M. MONTEZUME aujourd'hui, c'est d'interdire le clapage.

Mme HIELARD : L'idée ce n'était pas tant que la DM et la DEAL devaient sortir une liste de paramètres, mais qu'il y ait une étude qui soit faite dans un consortium comprenant l'INERIS. Cela nous permettrait de sortir une liste de produits avec des seuils qui pourraient répondre aux attentes des élus sur le problème des polluants. On peut rajouter la chlordécone, mais on n'a pas de norme de qualité environnementale sur les sédiments marins.

Le SDAGE tel qu'il vous est proposé est au stade du projet. Le définitif va être voté entre janvier et mars 2022. Là, c'est un document qui est proposé pour être envoyé à l'Autorité environnementale qui va vérifier la bonne prise en compte des effets sur l'environnement. Il va aussi être soumis à la consultation du public. Cela nous laisse tout 2021 pour stabiliser cette disposition en allant chercher les réponses techniques au travers des études sur la liste des paramètres.

Mme TOUL : L'Autorité environnementale va faire un certain nombre d'observations pour nous dire si ce qu'on a écrit respecte la réglementation. En fonction de ce que nous aurons reçu, nous avons un an pour pouvoir valider le SDAGE définitif.

Pendant cette période, on aura le temps de réfléchir et de travailler sur éventuellement la proposition de M. SAFFACHE, du CESECEM, de l'IFREMER et de tous les organismes qui y travaillent.

M. MAISONNAVE : Je ne vais pas revenir sur les débats qui viennent de se dérouler, mais je pensais qu'on était d'accord pour utiliser le terme « pollué ».

Mme TOUL : On va corriger et mettre « pollué ».

Il faut qu'on prenne en compte la proposition de rédaction d'interdiction de clapage si les sédiments analysés par rapport à une liste de polluants complétée sont pollués. Il faut prendre en compte la réalité de notre territoire et donc tenir compte de la chlordécone et des autres pesticides présents.

M. MONTEZUME : Depuis 1993, une étude des universités des Antilles et du Canada a montré que la baie de Fort-de-France était totalement contaminée. Donc je sais que les boues de dragages du port de Fort-de-France sont hautement contaminées. Je ne suis pas parvenu à savoir pour le Vauclin qu'elle était la caractérisation de ces boues. On me dit quelque chose, mais on ne me donne pas de document.

Mme CHEVASSUS : C'était dans le dossier d'enquête publique et les analyses ont été faites par la CTM.

M. MONTEZUME : En tout cas cela ne me convient pas. Je ne sais pas pourquoi vous ne voulez pas surseoir à ce vote sur la disposition.

Mme TOUL : On a des dates à respecter et on ne peut pas indéfiniment surseoir. Ce que je propose pour qu'on puisse avancer c'est que l'on passe au vote. Comme je vous ai dit, nous pourrions effectivement revenir sur la question puisqu'il ne s'agit pas du SDAGE définitif.

M. POUSSIER : J'ai du mal à comprendre M. MONTEZUME et comment on pourrait s'opposer à l'idée que l'on prenne en compte en Martinique plus de polluants qu'au niveau national. La seule chose

qui est proposée en rédaction, c'est qu'au-delà du dispositif national de l'arrêté de 2006, on décide de l'enrichir et de la compléter par des polluants spécifiques de la Martinique.

M. MONTEZUME : La Méditerranée est une mer polluée. La Manche l'est extrêmement comme la mer du Nord. Je n'ai pas envie que mon pays devienne comme ça, donc je prends les précautions.

M. POUSSIER : Il y a quelques minutes vous nous expliquiez que l'eau, la terre et le ciel de la Martinique étaient pollués. À un moment il faut sortir de ce discours catastrophiste qui fait que tous les Martiniquais s'en vont. Il faut unir tous nos efforts pour faire le zéro chlordécone dans l'alimentation plutôt que de dire que tout est pollué.

M. MONTEZUME : Mme la Présidente, je me rends compte que dans ce pays, les services de l'État arrivent toujours à nous faire faire ce que nous ne voulons pas.

Mme JULIEN : Je suis évidemment d'accord d'intégrer la chlordécone dans la liste des molécules à prendre en compte. Par contre, pourquoi avoir précisé « et des autres pesticides autorisés et utilisés » ? Du coup ça exclut de fait la chlordécone et d'autres molécules qui seraient utilisées sans être autorisés.

Mme HIELARD : C'est une proposition en relation avec ce qu'on retrouve dans les rivières et les pesticides qui sont autorisés, mais qui ne sont pas dans la liste DCE. En vérité, il y a un travail à faire sur cette liste des pesticides dont une quarantaine sont retrouvées localement. En 2019, on a sorti le rapport des pesticides dans les rivières.

Mme JULIEN : Je propose qu'on supprime le terme « autorisé » et qu'on garde uniquement « des polluants d'intérêts locaux ».

Mme HIELARD : Dans la trentaine de pesticides qu'on retrouve dans les rivières, il y a une partie autorisée, une partie non et il y a des problématiques environnementales. Après la porte d'entrée est plutôt sur leur présence. On peut enlever « autorisé ».

Mme TOUL : Je propose si vous êtes d'accord que l'on passe au vote. En premier lieu, ce sera sur l'hydroélectricité en notant qu'aujourd'hui nous ne fermons pas la porte même si nous considérons que nos cours d'eau sont particulièrement contraints. S'il y a des projets qui respectent les normes environnementales et qui sont conformes au SDAGE, ils vont passer au niveau du CEB pour avis.

M. JOSEPH-ANGELIQUE : La Programmation Pluriannuelle de l'Électricité (PPE) prévoit certains projets. Il y en a qui sont bien avancés et qui devraient voir le jour normalement.

Mme TOUL : Il y a un appel à manifestation d'intérêt (AMI), mais on n'a toujours pas encore vu le moindre projet de cet AMI.

M. JOSEPH-ANGELIQUE : Il y a des projets qui sont financés, qui sont passés à Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Mme TOUL : J'étais avec le directeur de l'ADEME, M. MOREAU, et il ne les a pas. Je ne dis pas que c'est interdit, je dis tout simplement qu'aujourd'hui ces projets devront passer au CEB pour avis.

Mme TOUL met au vote la disposition III-A-3 prévoyant de demander un avis au CEB après avis technique de l'ODE sur les projets liés à l'hydroélectricité.

La disposition est adoptée à l'unanimité.

Mme HIELARD : Sur le clapage, il est proposé de conserver la dernière phrase en maintenant les pesticides autorisés ou utilisés, ne serait-ce que pour laisser la discussion ouverte sur la liste des pesticides qui sera arrêtée. En fait, il va bien falloir qu'on ait une disposition qui soit finalisée. Il faut qu'on se donne l'année 2021 pour faire cette étude. Tout le monde est d'accord sur l'étude, c'est son porteur qu'il faut préciser.

Mme ADIN : Qui doit porter l'étude ?

Mme HIELARD : S'agissant d'une réglementation à venir que l'on vient renforcer, il avait paru pertinent que ce soit les services de l'État qui mènent cette étude. Il faut la piloter avec l'INERIS. C'était le sens de la proposition.

Mme TOUL : Entre piloter et faire il y a un monde. Donc je ne vois pas pourquoi la DEAL et la DM ne veulent pas piloter.

Mme ADIN : Si les services de l'État ne veulent pas prendre le portage, l'ODE le prendra. C'est notre métier que de piloter les études.

M. POUSSIER : J'en suis d'autant plus favorable que sur le sujet du seuil qui sera défini consensuellement pour la chlordécone, je préfère que ce soit l'ODE qui porte le sujet.

Mme TOUL : On note l'implication des services de l'État.

Mme TOUL ouvre le vote sur la disposition III-B-6 du SDAGE. Il y a trois votes contre et aucune abstention. **La disposition est adoptée à la majorité.**

Mme TOUL ouvre le vote sur le projet de SDAGE en entier.

Il n'y a aucun vote contre, ni aucune abstention. Le projet de SDAGE est adopté à l'unanimité.

Point 4- Avis sur le projet de Programme de mesures.

Mme JANVIER fait sa présentation.

Mme TOUL : Est-ce que vous avez tenu compte dans l'exposé des remarques sur les priorités qui sont relatives à l'ANC.

Mme JANVIER : Le constat est de dire que dans le cadre du PDM on a chiffré le niveau d'ambition qui est sérieusement élevé au regard du rythme actuel de réhabilitation. Maintenant c'est une décision à prendre. Est-ce que l'on maintient ce niveau tel quel ou alors décide-t-on d'afficher des objectifs plus réalistes au regard des contraintes techniques ou financières ?

M. LABADIE : Concernant les ZES (Zone à Enjeux Sanitaires), les éléments sur les ambitions de réhabilitation sortent des analyses faites pour le Dispositif de Financement de l'ANC pour les Particuliers (DFAP) de l'ODE. Pour les ZEE (Zone à Enjeu Environnemental), elles font suite à une étude commandée par la DEAL pour évaluer le nombre de réhabilitations des infrastructures.

Mme TOUL : En fait, peut-on dire que dans ce SDAGE que les ambitions sont financièrement moins fortes ?

Mme HIELARD : Sur cette mesure ANC, les deux études ont montré qu'il fallait réhabiliter 8 000 installations en ANC. C'est si on se donne cette ambition qu'on arrive au rythme de réhabilitations qui est affiché. Le PDM n'est pas moins ambitieux, mais recentré sur les pressions qui posent problème en termes de contentieux européens.

Mme CHEVASSUS : Je voudrais juste savoir si cela a été discuté avec les principaux responsables, c'est-à-dire les SPANC des trois EPCI.

Mme TOUL : Il y a un bureau d'étude qui a une mission et qui y a travaillé. Il ne se serait pas permis de venir afficher des chiffres sans même avoir consulté les EPCI.

Mme CHEVASSUS : Je comprends que c'est un chiffre qui a été déterminé par rapport à une analyse. Je ne remets pas en cause les chiffres.

Mme JANVIER : Je vous informe que M. Jean-Yves LAMBERT a consulté l'ensemble des EPCI fin septembre. On a eu un retour précis sur des lignes qui constituent les actions opérationnelles territorialisées (AOT). Les EPCI nous ont effectivement alertés sur le fait que c'est un rythme ambitieux et il a été convenu qu'on soumettrait ces hypothèses de chiffrages au CEB.

Mme TOUL : C'était donc bien ambitieux. Aujourd'hui est-ce qu'on est d'accord pour pouvoir adopter ce rythme ou le diminuer ?

M. CATIMEL : Sur la qualification de ce rythme, tout dépend du niveau de subvention que vous prévoyez. Est-ce 100% ou moins ?

Mme JANVIER : On a fait des simulations, que je présenterai dans le détail tout à l'heure, avec des taux moyens de 75%. Pour les ménages les plus précaires, on pourra avoir une enveloppe de 90 % à 100%.

Mme ADIN : Effectivement, on est parti pour l'ANC, d'une moyenne en réhabilitation à 10k€. Le socle d'aide pourrait être le cumul de l'ODE de 5 000 € et celui des EPCI à 1 500 €. Le reste à charge pourra être moindre pour les personnes dont une prise en charge aurait été faite par la CAF ou la CTM. Nous avons également en ligne de mire la CGSS notamment pour les personnes âgées.

Les personnes les plus précaires pourraient avoir un reste à charge à zéro pour certaines situations.

M. PAVIOT : Je voudrais savoir si le SDAGE peut prioriser une technique d'assainissement par rapport à une autre. Les filtres plantés sont par exemple assez efficaces.

Mme HIELARD : Il y a une disposition dans le SDAGE qui vise à favoriser tout ce qui est génie écologique, que ce soit pour l'assainissement ou l'aménagement. Le filtre planté est quelque chose qu'on favorise en priorité.

Mme ADIN : Même s'il y a une disposition qui favorise le filtre planté, on n'a pas l'impression que ça soit le mieux adapté pour une maison avec 2 à 4 personnes. Par contre dans le dispositif qu'on propose au niveau de l'aide à la réhabilitation, il y a un bonus pour les systèmes qui fonctionnent sans électricité ou ceux qui fonctionnent avec une infiltration par le sol.

Mme JANVIER : L'autre mesure dont on souhaite attirer votre attention est celle de réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable et de l'amélioration des rendements. Est-ce qu'on reste sur le chiffre ambitieux qui est de 3, 75 M€ par an ?

M. CATIMEL : C'est effectivement des valeurs qui nous paraissent raisonnables pour tenir le rythme de demande.

Mme JANVIER : Au précédent PDM, on était sur une enveloppe de 200 M€. C'était dans le cadre d'une démarche politique d'alerte sur les besoins en investissement. On a clairement souhaité réduire le niveau d'ambition. Ces rythmes annuels de renouvellement ont été validés avec l'ensemble des EPCI fin septembre pour avoir quelque chose de réaliste.

Mme JANVIER poursuit sa présentation. Elle la termine en posant la question du financement du PDM.

M. RENE-CORAIL : Je vois effectivement que cela fait 36 M€ sur six ans, ce qui est faisable. En matière d'assainissement il faut refaire dans le sud, à l'exception de 2 ou 3 unités, la quasi-totalité des stations d'épuration.

Il y a effectivement des municipalités qui n'ont peut-être pas investi. La ville de Trois îlets ne souffre pas de ce manque d'investissement en termes d'assainissement. Il faut qu'il y ait des stations d'épuration qui fonctionnent correctement et qui déversent en mer des eaux respectant les normes.

À Sainte Luce, au Diamant, aux Anses d'Arlet par exemple, il y a aujourd'hui des déversements à un kilomètre sans quasiment aucun traitement. Il faut que le peuple martiniquais le sache. Même avec une station d'épuration, il y a toujours 5% de population qui continuent à rejeter directement dans le milieu. Donc je dis que les 75% que vous prévoyez pour les 36 M€ sur six ans ne sont pas suffisants.

Pour l'assainissement collectif, si nous augmentons le prix de quelques centimes d'euro, ce sera répercuté sur la population la plus précaire qui se trouve dans les habitats à loyer modéré. Ce sont ces gens qui n'ont pas les moyens à qui on va demander plus.

Si je me replace sur le plan politique, je dis que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane doivent bénéficier d'un rattrapage économique. Ce rattrapage on ne l'aura jamais si ce taux de subvention est de 75%. Il faut que l'on aille jusqu'à 95% en ce qui concerne l'assainissement collectif.

Quand on parle de l'eau potable, il y a le problème des fuites qu'il faut financer à 95%. Mme la Présidente a dit dans son discours qu'il n'y avait que quasiment que 50% de l'eau produite par les stations qui arrivaient au robinet pour être consommées par la population.

Il y a une liaison entre l'eau potable et l'assainissement parce que si nous consommons moins, nous aurons moins de recette et de moyens en matière d'assainissement.

Comme vous le savez, l'Espace Sud a eu exceptionnellement la possibilité d'utiliser l'excédent d'eau potable de 20 M€ d'euros pour pouvoir intervenir dans l'assainissement parce que la chambre régionale des comptes s'est intéressée au sujet et nous a donné cette autorisation.

Ni le Nord ni la CACEM n'auront cette autorisation. L'Espace Sud ne l'aura pas demain non plus. Où allons-nous prendre, disons 16 M€ pour la partie non collective de l'assainissement ?

On entend toujours parler de budget. La réalité sort du compte annexe de l'eau avec les eaux usées et l'assainissement, déficitaire d'année en année. On va se retrouver à 20 M€ de déficit et à nouveau il faudra demander que l'eau potable finance ces travaux.

N'essayons pas d'être optimistes alors qu'il n'y a pas les moyens à la Martinique, ni en matière d'ingénierie, ni en matière d'entreprise, ni en matière de financement à dépenser 500 M€ en 5 ans. Je suis d'accord pour les 220 M€, mais à condition que 95 % soient cofinancés auprès des ECPI.

Mme JANVIER : Sur les actions de réhabilitation de l'assainissement et les actions d'amélioration de réseau que vous citez, les hypothèses qui ont été faites se basent sur les contrats de progrès, c'est à dire avec un financement à 100% par la communauté des financeurs. Pour les 36 M€ que vous avez mentionné, les taux de subventions sont déjà très hauts.

M. RENE-CORAIL : Il faut que les choses soient claires même si nous ne sommes pas suffisamment nombreux en tant que représentant des collectivités et je le déplore depuis toujours. Je dis et il faut que le peuple martiniquais l'entende, nous avons un rattrapage à faire en matière d'assainissement.

Donc il faut qu'au niveau de la CTM, quels que soient ceux qui seront là demain, qu'ils sachent que l'Europe, l'OFB et les autres financeurs, doivent financer ces dossiers d'assainissement à 95%. Malgré tout cela, on aura un déficit pour les comptes annexes de la l'assainissement dans les trois EPCI.

Mme TOUL : M. RENE-CORAIL, j'avais interpellé Mme PRIAM pour lui transmettre ce que vous dites. Elle est là et je vais lui demander de vous faire le retour qu'elle m'a fait.

Mme PRIAM : Il avait été question de rajouter des fonds propres de la CTM pour accélérer le financement et l'avancement des travaux. J'avais fait le retour que les dossiers étaient financés à 95 ou 100%, puisqu'on avait mis en place dans le cadre d'un Plan eau DOM un guichet unique qui était hébergé par l'ODE.

L'action au niveau du guichet unique n'est qu'une saisine. On instruit sur l'éligibilité et l'opportunité et on considère ce qui est conforme au contrat de progrès. Il est alors proposé alors un plan de financement optimisé.

Les 100% sont visés et les fonds FEDER, CTM, OFB, État et ODE sont sollicités. Une proposition de financement est alors faite aux EPCI. Vous n'avez plus qu'à déposer votre dossier auprès des différents cofinanceurs.

Il y a un délai entre le moment où la proposition de plan de financement est notifiée et le moment où le dossier de demande est déposé auprès des financeurs. Celui-ci se prolonge lors de l'instruction dans les différentes instances.

Mme TOUL : En fin de compte, les projets sont financés à 100% aujourd'hui, mais il faut accélérer le processus.

Mme PRIAM : Il faut accélérer le processus de dépôt pour instruction. Dans les EPCI, il faut qu'il y ait les moyens de maîtrise d'ouvrage technique pour suivre les dossiers.

Mme ADIN : Quand on regarde les taux moyens depuis qu'on a mis la plate-forme financière en place avec le comité des financeurs du Plan eau dom, on a une moyenne de financement public qui se rapproche des 90%. Le plus souvent, les dossiers qui arrivent sur la plate-forme concernent les infrastructures.

Lorsqu'on a fait la présentation sur le financement de l'ANC, il s'agissait de l'aide aux particuliers. J'étais en discussion la semaine dernière avec les services de la CAF qui disaient qu'ils pouvaient aller jusqu'à 100% dans la complétude. On aura un travail à faire au niveau des EPCI qui vont devoir aussi

rentrer dans cette logique-là. L'agglomération de plusieurs financements va faire qu'on ait une enveloppe la plus conséquente possible.

Je sens pour l'instant les EPCI assez frileux et certains sont en train de découdre la proposition que nous avons faite en me proposant des prises en charge à 10 %.

M. RENE-CORAIL : Mme ADIN, ce que je dis, c'est qu'il faut revenir au compte administratif de fin d'année. Plus on mettra de l'argent pour l'assainissement non collectif, plus nous allons creuser le résultat du compte assainissement. On n'a pas le droit de prendre l'argent des impôts, de la taxe foncière, de la taxe d'habitation pour financer cette opération.

Mme TOUL : Je propose que l'on revienne là-dessus dans le cadre d'une réunion.

M. PALIN : CAP Nord est quand même là et même si je n'ai pas droit au vote, je suis un élu communautaire.

L'exposé était fort intéressant puisque nous savons que nous avons des gros problèmes que ce soit en ZEE ou en ZES et que les EPCI font un effort considérable pour pouvoir avancer dans ce domaine-là. Il y a aussi un aspect économique et de santé publique.

Je suis entièrement d'accord pour qu'il y ait une rencontre entre les EPCI et l'ODE pour qu'on précise bien les choses. Nous à CAP Nord sommes déterminés pour aller de l'avant.

Mme TOUL : Il faudra qu'on programme rapidement cette rencontre avec les EPCI, l'ODE et la Présidente du CEB de manière à ce qu'on puisse avancer et que les choses soient précisées. Le but c'est d'aider les particuliers sans mettre en difficulté les EPCI.

Mme PRIAM : J'ai basé mon discours sur l'assainissement public, mais pour l'ANC il y a aussi une possibilité pour les EPCI au niveau de la mesure FEDER de demander le financement des opérations groupées de résorption de l'ANC.

Mme TOUL : Mme PRIAM, vous devrez aussi participer à la réunion qui est à programmer.

Je propose qu'on passe aux votes. Il s'agit que vous puissiez confirmer que vous avez pris connaissance du PDM qui est proposé et non pas pour dire si vous êtes pour ou contre.

Mme CHEVASSUS : Le PDM est de la responsabilité du préfet en termes de mise en œuvre. Voilà la proposition qu'on vous fait à ce stade, elle restera à amender à la marge en fonction des résultats des discussions avec les EPCI. Je vous laisse vous exprimer là-dessus, merci.

Mme TOUL met au vote le PDM.

Le PDM est approuvé à l'unanimité.

Mme TOUL : Il reste deux points à l'ordre du jour. Je propose qu'on puisse vous consulter par voies électroniques. On va vous inviter à donner votre avis sur les deux points puisqu'il est déjà près de 14h.

Mme TOUL fait le bilan rapide de la matinée et remercie les personnes présentes.

Schoelcher, le 07 JAN. 2021

La Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité



Marie-France TOUL